



RSA : **REVENU SOCIAL D'ACTIVITÉ** *Points de vue*



Vie Fédérale : p. 2
Le Conseil Fédéral en bref
Edito : p. 3
Sénatoriales en vue : p. 3
Revenu Social d'Activité :
points de vue : p. 4 et 5
Vu et entendu : p. 6
Le monde autour de nous p. 6
L'école au cœur des débats
et des préoccupations.
Nos collectivités : p. 7
Sapeurs-Pompiers :
Jean-Louis Tourenne s'engage : Un plan
stratégique de développement. Un contrat
de confiance.
La vie des sections : p. 8
La section de Liffré

SAPEURS-POMPIERS,
Jean-Louis Tourenne s'engage :

**Un plan stratégique
de développement.
Un contrat de confiance.**



Deux points principaux étaient à l'ordre du jour du Conseil Fédéral du 6 mai : les élections sénatoriales et la Convention nationale de la mi-juin. Le premier point a occupé l'essentiel de la réunion.

Le Premier Fédéral a resitué les élections pour le département : près de 2 200 grands électeurs dont environ 900 sont militants, sympathisants ou identifiés comme de gauche. Ils ne sont pas forcément les seuls mais constituent le «plancher» sur lequel nous pouvons compter pour espérer obtenir deux sénateurs fin septembre.

Puis le patron des socialistes d'Ille-et-Vilaine a soumis au débat une proposition de liste, composée de quatre candidats et de deux suppléants, dans le respect de la parité, de la répartition sur le territoire, de la notoriété et d'autres critères de stratégie politique, dont l'ouverture. Dans le département et la région, a-t-il expliqué, le PS est encore dans une phase d'expansion et

d'ouverture et il faut conforter les fruits de 2004 et 2007. Le basculement du Conseil Général et du Conseil Régional, les législatives avec quatre députés : voilà qui est extrêmement positif, mais n'oublions pas les échéances de 2010 à la Région ; il est important de limiter l'influence de Méhaignerie. Le choix des membres de la liste et leur place ont été énoncés et expliqués :

1. Edmond Hervé, qu'on ne présente plus, sera comme une excellente «locomotive» pour cette liste. Il y sera le seul candidat rennais afin de privilégier une bonne représentativité du territoire.

2. Virginie Klès, (apparentée socialiste), Maire de Chateaubourg, 2^e Vice-présidente de Vitré Communauté. Géographiquement, c'est une candidature située tout près de Vitré, et une élue sur une ligne d'indépendance par rapport à Méhaignerie. L'inclure dans la liste socialiste à cette place est également un signe en direction de tous les élus qui se sentent proches de nous.

3. Jacky Le Menn, à la position connue et reconnue sur Saint-Malo, a créé des réseaux en travaillant avec les élus locaux dans le cadre de la Vice-présidence du Conseil Général en charge des Affaires sociales.

4. Anne Patault, nouvelle élue municipale du pays de Redon ; un profil différent pour une militante bien connue des élus locaux. L'effet

6. Annie Pivette, (suppléante), sympathisante, maire d'Ercé-près-Liffré, de la communauté de communes de Liffré.

Pierre Morin, Secrétaire Fédéral aux Elections, a martelé que des engagements fermes et un certain nombre de garanties avaient été demandés par la Fédération aux candidats non-PS.

Lors du débat, les observations des conseillers fédéraux ont porté sur plusieurs points. D'abord, la méthode, souhaitant que l'élaboration de la liste ne soit pas préalable à la tenue du Conseil Fédéral mais élaborée en son sein. D'autres ont indiqué ne pas connaître certains des candidats et regretter cet état de fait. Une autre remarque portait sur la non-appartenance au parti socialiste de deux des candidates, notamment une éligible. L'ouverture à 50% des éligibles, a été considérée comme irrecevable par plusieurs membres du Conseil. En conséquence, une liste alternative a été proposée et les deux listes ont été soumises au vote. Six voix se sont portés sur la liste de Tristan Lahais :

(1. Edmond Hervé, 2. Isabelle Thomas, 3. Alain Yvergnaux, 4. Anne Patault, 5. Yohann Abiven, 6. Virginie Klès), cinq membres ont voté blanc et 22 pour la liste Bourcier, qui sera donc proposée au nom du Conseil Fédéral.

A l'issue du conseil, a été rappelé l'article 7.12.1 des statuts : tout membre du conseil fédéral peut déposer une liste alternative constituée des candidats de son choix retenus parmi les candidatures déposées et enregistrées, dans les 48 heures suivant l'adoption de la liste fédérale.

Le Conseil Fédéral en bref

«taille» (petite commune) et l'effet géographique concourent à la variété de la liste. Par rapport au contexte actuel et futur, l'importance d'avoir dans la liste quelqu'un de la circonscription mais aussi du pays a été soulignée.

5. Alain Yvergnaux, (suppléant) habitant et militant à Betton (Rennes Métropole), Conseiller Régional.



Votes du 29 mai 2008 Résultats définitifs

- **Liste aux sénatoriales**
Pour : 83,97%
Contre : 16,03%
- **Déclaration de principes**
Pour : 96,18%
Contre : 3,82%
- **Modifications statutaires**
Pour : 94,37%
Contre : 5,63%

Le 29 mai ont voté, les adhérents du PS d'Ille-et-Vilaine voteront la liste des candidats pour les sénatoriales. Une occasion de revenir sur ce scrutin au suffrage indirect, souvent moins familier des électeurs et des militants.

Nouvelles règles

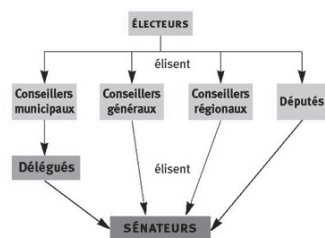
La réforme adoptée en juillet 2003 a fait passer la durée du mandat de 9 à 6 ans et l'âge minimum d'éligibilité a été abaissé de 35 à 30 ans. Le renouvellement partiel du Sénat continuera d'être triennal, mais portera désormais chaque fois sur la moitié des sièges au lieu d'un tiers. Le nombre des sénateurs augmentera graduellement de 321 à 348 ; le renouvellement de cette année portera leur nombre à 343. L'Ille-et-Vilaine compte 4 sénateurs, un chiffre qui n'évoluera pas.

Mode de scrutin

Dans les départements où sont élus trois sénateurs ou moins, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Dans les départements où sont élus quatre sénateurs ou plus, ce qui est donc le cas pour notre département, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chaque liste, les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation.

L'alternance entre femmes et hommes sur les listes ne peut s'appliquer par principe aux scrutins uninominaux, les scrutins de liste sont donc les seuls permettant de présenter autant de femmes que d'hommes. En 2001, le scrutin proportionnel s'appliquait dans les départements élisant 3 sénateurs et plus ce qui concernait alors les 2/3 des départements. A cette occasion 20 sénatrices étaient élues au scrutin proportionnel, au lieu de 5 précédemment sur 74, soit une progression de 20,7%. Parallèlement, aucune progression du nombre de femme n'était constaté dans les élections au scrutin uninominal, avec un taux constant de seulement 7% d'élues.

Depuis la réforme de juillet 2003, le scrutin de liste à la proportionnelle ne s'applique plus que dans les



départements élisant 4 sénateurs et plus, c'est-à-dire dans la moitié des départements.

Electeurs

Les sénateurs sont élus dans chaque département par un collège électoral composé :

- des députés ;
- des conseillers régionaux du département ;
- des conseillers généraux ;
- des délégués des conseils municipaux (95 % du collège).

Les sénateurs sont donc essentiellement élus par des conseillers municipaux. Le nombre de délégués varie selon la population des communes :

- de 1 à 15 délégués dans les communes de moins de 9 000 habitants (parmi les conseillers municipaux, sur proposition du maire) ;
- de tout le conseil municipal (de 29 à 69 délégués) dans les communes de plus de 9 000 habitants ;
- des délégués supplémentaires dans les communes de plus de 30 000 habitants, à raison d'un délégué par tranche de 1 000 habitants au-dessus de 30 000, proposés par l'ensemble des groupes au conseil municipal parmi les inscrits sur les listes électorales. Par exemple, Rennes comptera 175 grands électeurs supplémentaires.

En cas de cumul des mandats de député et conseiller régional, député et conseiller général, conseiller régional et conseiller général, l'électeur choisit un remplaçant pour assurer son vote au titre de l'un des mandats.

Sources :
Sénat <http://www.senat.fr>
Légifrance <http://www.legifrance.gouv.fr/>
Observatoire de la parité <http://www.observatoire-parite.gouv.fr>



Par
Frédéric BOURCIER,
Premier
Secrétaire Fédéral

LES RETRAITES AU CŒUR DU CONTRAT SOCIAL

L'enjeu des retraites renvoie au contrat social qui lie les Français entre eux. Il caractérise le type de société auquel nous croyons. Il indique le sens que nous donnons au concept de solidarité.

Les mouvements sociaux actuels prouvent que le pouvoir d'achat des retraités redevient la question centrale. Actuellement plus de 6 millions de personnes âgées vivent avec des pensions, largement ou très largement inférieures au SMIC. Les perspectives dressées par la loi Fillon ne sont pas tenues. Les socialistes ne peuvent pas se contenter de ce constat d'échec et examiner les perspectives démographiques et sociales sans proposer aux partenaires sociaux et aux Français un cadre de réflexion et d'action.

Quels objectifs ?

Nous sommes plus que jamais favorables au maintien et donc à l'amélioration du système de retraite par répartition, solidaire et universel, seul moyen de préserver une logique à la fois intergénérationnelle, stable, et collective.

La perspective d'une augmentation de la durée de cotisations au moment où des études officielles constatent une accentuation de l'inégalité d'espérance de vie selon les catégories socioprofessionnelles et selon les métiers exercés, poserait un problème majeur d'injustice sociale, et d'injustice devant la vie. La pénibilité des métiers doit donc être placée au cœur de la réflexion et des propositions à négocier.

Nous sommes pour le maintien d'une durée de cotisations de 40 ans, l'amélioration sensible du taux d'activité des plus de 50 ans, et la préservation de l'accès à la retraite à 60 ans.

Comment financer ?

Nous croyons à un financement largement assis sur les revenus du travail pour assurer un vrai revenu de remplacement du salaire, même si nous revendiquons aussi la sollicitation nécessaire des revenus financiers et des rémunérations extra salariales (parachutes dorés, stocks options).

Tout d'abord, il convient de réabonder le fonds de réserve créé par la gauche en 2000. Diverses utilisations - les bénéfiques rétrocedés à l'Etat par les entreprises publiques, une partie du produit des pénalités financières exigées des entreprises qui ne jouent pas le jeu de l'emploi des seniors, les cessions d'actifs du patrimoine immobilier de l'Etat peuvent être envisagées le doublement du prélèvement « C3S » pour un abondement minimum de 3 milliards annuels au lieu de 1,5.

Il conviendra d'examiner la question de la place des revenus financiers et des niches sociales dans le financement des retraites, le volume des exonérations de cotisations sociales (30 milliards), les mécanismes de compensations démographiques (7 milliards) inter-régimes à l'aune de la situation du régime général des salariés. L'annulation d'une partie du « paquet fiscal », imposé en juillet dernier, constitue une autre solution. Un transfert d'1 ou 2 points de cotisations Unedic sur l'assurance vieillesse peut être envisagé. La dette de l'Unedic effacée, des organisations syndicales proposent un transfert progressif jusqu'à 4 points de cotisation, à la condition d'une évolution positive de l'emploi.

Nous voyons bien sur cet enjeu que les Socialistes sont appelés à définir des objectifs, élaborer une méthode de travail partenarial et déterminer les moyens et financements à y consacrer.

Revenu Social d'Ac

A lors qu'une rencontre territoriale du Grenelle de l'Insertion se tenait fin avril à Rennes en présence de Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, nous avons souhaité recueillir deux points de vue : celui de Marcel Rogemont, député, et qui à ce titre combat les prises de position gouvernementales et Jean-Yves Praud, vice-président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en charge de l'Economie sociale et solidaire, du Commerce équitable, et de l'Insertion, et qui est partie prenante de l'expérimentation RSA 35.



Entretien avec

Marcel Rogemont,
député, secrétaire de la Commission
des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales.

Quel Revenu de Solidarité Active ?

Avant d'être en mesure de dire si l'on est favorable ou non au Revenu de Solidarité Active, il faudrait savoir de quel RSA l'on parle. Entre ce que Martin Hirsch évoque, qui coûterait 3 à 4 milliards, et ce dont parlent Fillon ou Sarkozy, à moins d'un milliard, ce n'est pas le même RSA.

Quel public ?

Le RSA que Martin Hirsch avait défini à l'origine avait vocation à s'appliquer à toutes les personnes qui sont dans les dispositifs sociaux, de moins de 60 ans, et de moins de 80% ou 90% d'invalidité.

«Le RSA pose beaucoup plus de questions qu'il n'apporte de réponses».

Dans le département, 30% des bénéficiaires du RMI seraient en mesure d'intégrer le dispositif de façon profitable pour eux. L'universalisation du RSA fait que l'on ne se demande plus ce qu'on fait des autres : on prétend que toute personne est en mesure d'avoir un emploi. Mais dans la réalité, on sait que parmi les actuels bénéficiaires du RMI, une part importante est éloignée de l'emploi, et pour ces personnes, des dispositifs particuliers ont été mis en place. Le RSA étant basé sur l'emploi, on peut décider d'élargir le spectre de la notion de travail, en y intégrant les chantiers d'insertion, les contrats emploi solidarité (CES), les contrats d'emploi consolidé (CEC)... mais cela signifie qu'on assure à certaines personnes 822 € — le seuil de pauvreté — pour quelques heures de travail hebdomadaire. Dans ce cas, c'est beaucoup d'argent, et qui va payer ? On peut être altruiste, mais avec l'argent de qui ? Si l'Etat est avec l'argent des départements en dénonçant l'incurie des Conseils Généraux, il y a un problème.

Le RSA «nouveau» dont parle maintenant Martin Hirsch cible également les travailleurs pauvres. Il sont environ 10 millions. Si on leur donne le RSA, les CAF vont gérer ces 10 millions de personnes en plus des 4 ou 5 millions qu'elles gèrent actuellement, alors que le Trésor Public gère déjà les 10 millions de dossiers dans le cadre de la prime pour l'Emploi. L'apport du RSA, c'est un peu plus de pouvoir d'achat pour une personne qui retourne à l'emploi ou qui est travailleur pauvre. Mais c'est déjà le rôle de la PPE ! On double les frais de gestion !

Depuis cette interview, Nicolas Sarkozy a confirmé que le RSA et la PPE faisaient doublon. Par ailleurs, alors que l'Etat finançait l'intégralité de la PPE il ne finance que 50% du RSA. Par conséquent en transférant les sommes destinées à la PPE vers le RSA, l'Etat se désengage une fois de plus au détriment des Conseils Généraux et essaie de se donner une bonne conscience sociale sur le dos des Conseils Généraux.

Quelle sortie du RSA ?

L'expérimentation est sur trois ans, mais que se passe-t-il au bout des trois ans ? Le Conseil Général s'engage envers la personne ; rien ne dit qu'il ne reste pas engagé, même s'il n'y a plus de financement de l'Etat.

Et pour les gens qui sont dans les dispositifs sociaux (RMI, Allocation de Parent Isolé, Allocation Spécifique de Solidarité à l'heure actuelle), ma crainte est que le RSA serve de tamis entre les «bons» pauvres et les «mauvais» pauvres. Les «bons» seraient réintégrés à l'emploi et les «mauvais» retourneront à l'indigence, à l'aide sociale des communes d'avant le RMI, avec des bons de viande, des bons de vêtements... Quand on a mis en place le RMI, la participation de la Ville de Rennes à l'aide sociale facultative — j'étais adjoint aux Finances à l'époque — a diminué de 12,5 millions de francs.

Activité : Points de vue



Entretien avec

Jean-Yves Praud,

vice-président du Conseil Général
en charge de l'Economie sociale et solidaire,
du Commerce équitable, de l'Insertion.

Pourquoi expérimenter le RSA en Ille-et-Vilaine ?

L'Ille-et-Vilaine se caractérise par son dynamisme économique qui se traduit par une forte diminution du nombre de chômeurs (5,5% d'après les dernières statistiques), du nombre de RMIstes (également inférieur à la moyenne nationale) avec de plus un temps de séjour moyen au RMI plus faible.

Lors de la première rencontre des élus et services du Département avec Martin Hirsch, avant que celui-ci ne soit Haut Commissaire, l'accent avait été porté sur l'aspect rémunération comme frein à la reprise d'une activité. Le fait que la reprise d'activité puisse se traduire par une perte de ressources pour la famille (par la suppression de la CMU, de l'APL, de l'aide au transport par exemple) est évidemment choquant.

L'opération a été lancée le 1^{er} janvier 2008, sur trois territoires aux caractéristiques différentes :

- un milieu véritablement urbain dans deux quartiers de Rennes,
- un échelon intermédiaire avec de l'urbain et du rural dans le pays de Vitré,
- un territoire rural à Janzé.

Ces quatre secteurs comptent environ 1 100 RMIstes, dont 384 étaient susceptibles de bénéficier du RSA. Tous ont été informés par leurs interlocuteurs traditionnels : les assistants locaux d'insertion (ALI) et les agents de l'ANPE dédiés au suivi des RMIstes.

Bilan à 3 mois.

Au départ, 300 personnes sur les 384 se sont inscrites dans le RSA. A la fin février, elles étaient 238 ; les chiffres de mars sont encore provisoires et pas forcément représentatifs car les dossiers sont souvent longs à revenir.

Ces pertes peuvent s'expliquer en partie par la difficulté à retourner les documents remplis dans les délais impartis, par la faible motivation de certains à remplir lesdits dossiers (lorsque le montant de leur RSA n'est pas très élevé), enfin et surtout, par un turn-over extrêmement important (des gens travaillent un mois, mais pas le mois suivant).

«Le RSA n'est pas la solution à tous les problèmes, mais il peut permettre à certains publics de sortir des dispositifs».

De plus, les 238 du mois de février n'étaient pas tous dans le dispositif en janvier.

Tout cela fait beaucoup de travail pour la CAF et les acteurs impliqués dans cette expérimentation ; c'est pour cela qu'il était important de dégager des moyens spécifiques.

Le coût et les payeurs.

En se basant sur des projections, le budget 2008 du département prévoit pour cette opération 600 000 euros, pour payer le RSA proprement dit, le supplément de main d'œuvre, la communication, les réunions... L'Etat devrait nous accompagner à hauteur de 50% de la note finale du versement RSA plus 45 000 euros pour les mesures d'accompagnement et les deux collectivités Rennes et Vitré se sont engagées sur 20% du coût du RSA sur leur territoire.

L'avenir.

Si la perspective de perte de ressources est effectivement un frein majeur pour le retour à l'emploi d'une part importante des RMIstes, l'expérimentation aura été probante et nous pourrions nous poser la question de l'implication du Département dans son élargissement. Se posera alors la question du financement et de l'implication des autres acteurs ; dans ce domaine beaucoup d'inconnues demeurent.

Le département, qui n'a pas attendu des impulsions nationales pour expérimenter dans le domaine de l'insertion, ne veut pas tout axer sur le RSA. Il mène d'autres actions sur d'autres territoires, ainsi sur Saint-Aubin-d'Aubigné et Guichen nous travaillons sur la mobilité comme frein à la reprise d'emploi et sur Saint-Malo, on s'adresse à des publics encore plus éloignés de l'emploi.

A la mise en place du RSA, nous avons des inquiétudes quant au risque d'effet d'aubaine pour certains employeurs qui pourraient grâce au complément de ressources prolonger des temps partiels et des contrats courts. Il faudra mesurer leurs efforts pour pérenniser des emplois à temps plein.

Dans tous les cas, si le dispositif devait être pérennisé et étendu, il faudrait absolument l'alléger. Il est en effet beaucoup trop complexe.

Propos recueillis par **Marine Clabé.**

Secrétaire Fédérale

chargée de la Communication Interne

Retrouvez sur *l'Unité* en ligne les interviews complètes et les réactions d'élus et de militants présents lors du Grenelle de l'Insertion.

Le monde autour de nous

L'école au cœur des débats et des préoccupations

Le trafic du TER Bretagne en hausse

34%. C'est le pourcentage d'augmentation du trafic TER en Bretagne depuis 2002. Grâce à sa politique de rénovation, la Région Bretagne a amélioré son offre aux usagers en répondant davantage à leurs besoins : rénovation des 116 haltes et gares, nouvelle gamme de tarifs plus solidaires, achat de matériels neufs, rénovation des trains. Une impérieuse nécessité quand le transport routier individuel devient un luxe pour certains de nos concitoyens.

Un film contre les violences à l'école.

Espace d'expression en phase avec les attentes des jeunes bretons, le Conseil régional des jeunes (CRJ) est présidé par Jean-Yves Le Drian et un jeune conseiller, élu par ses pairs. Composé de 83 lycéens et apprentis, il met en œuvre des projets citoyens sur quatre thèmes : le développement durable, la culture, l'ouverture au monde et la santé. Ainsi, les élus du CRJ ont réalisé un court-métrage sur les violences scolaires et le respect, qui sera présenté au printemps dans quatre établissements bretons.

Permis de conduire : le Conseil Général 35 solidaire.

Depuis 2007, le Conseil Général cofinance le permis de conduire de jeunes de 18 à 25 ans disposant de faibles ressources et de bénéficiaires du R.M.I., répondant à certains critères et étant engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. En 2008, il a étendu le dispositif aux bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé.

11 bourses de 600 € ont été accordées en 2007, 27 pour le début de l'année 2008. Une action solidaire destinée à réduire le fossé qui peut tenir éloigné d'un emploi... ou d'une meilleure qualité de vie, tout simplement !



Gwenaële HAMON

Les réformes du service public de l'Education annoncées par le gouvernement nous inquiètent sur le fond et la forme d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans un contexte de remise en cause des fondements laïques et républicains de l'Ecole...

Il faut en effet dire et redire les effets pernicieux et dangereux que peuvent induire les propos du Président de la République sur l'école et les enseignants, à quel point ils peuvent mettre à mal la notion même d'autorité et la valeur de laïcité. Loin de s'arrêter aux propos de Latran, il a martelé encore récemment qu'il était, selon lui, «conforme au bon sens» que l'instituteur soit chargé d'enseigner un savoir tandis que le curé, le pasteur, l'imam ou le rabbin avaient la mission de donner du sens et d'inculquer des valeurs.

C'est, bien sûr, une remise en cause fondamentale du rôle de l'école dans la construction des identités, dans la construction des individus sur un socle commun de valeurs fondatrices.

C'est dans ce contexte qui, forcément, fragilise la place et le rôle de l'école et de ses acteurs dans notre société, que s'inscrit la réforme du Service Public d'Education portée par Xavier Darcos.

Des réformes, nous en avons besoin, il ne s'agit pas pour nous de nier l'évidence au regard notamment de la situation d'endettement de notre pays, mais nous ne voulons pas de réformes, notamment pour l'école, qui sur le fond pèsent encore une fois sur les populations les plus fragiles et sur la forme, relèvent de l'agitation, là où justement du temps de préparation serait nécessaire avec les collectivités locales, les enseignants, les familles et les autres entités de l'Etat, pour construire ensemble une offre éducative susceptible de répondre aux besoins de tous et à l'enjeu essentiel de lutte contre les inégalités.

Sur le fond des choses, si derrière les chiffres annoncés (quelques 11 200 postes supprimés dans l'Education Nationale à la rentrée 2008 dans le cadre de la modernisation de l'Etat) les fermetures de classes contribuent à alourdir les effectifs et rendre difficiles les conditions d'encadrement et d'apprentissage, notamment dans les Z.E.P., nous savons bien que ce sont les enfants les plus en difficulté qui en pâtiront.

Si ces suppressions de postes se traduisent par des fermetures de CLIN¹, des suppressions de postes de psychologues ou encore par un moindre accompagnement des enfants du voyage, elles sont en totale contradiction avec tous les efforts que déploient nos communes pour permettre une meilleure intégration des enfants les plus éloignés de l'acquisition des savoirs fondamentaux, elles remettent en cause l'objectif de l'accès aux savoirs et à la culture pour tous.

Tout ceci renvoie bien à un choix de société, celui d'une société qui intègre, qui fait une place à tous, quelle que soit son origine sociale ou ethnique, ou d'une société qui crée les inégalités et qui creuse un fossé entre des privilégiés qui savent et ont accès aux savoirs et à l'information, et ceux qui en sont exclus et sont de fait marginalisés.

La réforme des programmes de primaire nous pose également question. L'ensemble des acteurs fustigent un retour aux vieilles méthodes et soulignent une régression par rapport à toutes les innovations pédagogiques et les dispositifs de réussite éducative fondés sur l'individualisation, la diversité des modes d'apprentissage, la pratique des arts et de la culture...

Nous pourrions citer d'autres facettes de cette réforme qui dépassent largement le primaire, telles que la réforme du bac professionnel, mais l'exercice serait fastidieux et la démonstration est ici faite du danger que de telles réformes peuvent représenter pour nos villes éducatrices.

Elus locaux, nous devons donc plus que jamais maintenir vigilance et exigence vis-à-vis de l'Education Nationale, pour poursuivre un partenariat nécessaire qui soit équilibré, responsable et efficace.

Ce sera l'enjeu majeur des négociations à venir, avec les autorités de l'Etat et l'ensemble des partenaires, concernant la mise en œuvre du calendrier scolaire, de l'accompagnement éducatif et du rattrapage scolaire, notamment, mais aussi de la poursuite de la mise en œuvre de nos Projets Educatifs Locaux.

Il en va du maintien de la qualité du service public d'éducation rendu aux familles et aux élèves. Il en va de la capacité de notre société à promouvoir l'accès aux savoirs et à la culture pour tous.

Gwenaële HAMON
Adjointe au Maire de Rennes
chargée de l'Education et de la Jeunesse.

¹ Classes d'Initiation pour les enfants primo-arrivants

Nos collectivités

Sapeurs-Pompiers, Jean-Louis TOURENNE s'engage :

Un plan stratégique de développement. Un contrat de Confiance.



Chacun, ces dernières semaines, a pu apercevoir banderoles et slogans sur les véhicules des pompiers et sur les murs des casernes. Malaise et mépris étaient deux mots souvent repris. Beaucoup, dans la population, se sont interrogés sur le sort réservé à ces hommes du feu, qui bénéficient très légitimement d'un lien fort avec la population, fait d'affection, de reconnaissance et d'admiration.

De quoi s'agit-il ? Allons à l'essentiel :

Une responsabilité départementalisée :

Le législateur a décidé par les lois de 1996, 2002 et 2004, de départementaliser la gestion des services d'incendie et de secours en créant les SDIS — Services Départementaux d'Incendie et de Secours — qui ont donc pris le relais de l'organisation communale ou intercommunale.

En Ille-et-Vilaine, cette nouvelle donne institutionnelle, et une modernisation accélérée (organisation, développement de moyens, de technologies, etc...) nécessaire à l'exigence de performance, ont bouleversé le paysage. C'est la raison pour laquelle Jean-Louis Tourenne a demandé dès septembre 2007 un audit du service départemental pour établir un état des lieux et dessiner un plan stratégique de développement.

Le mouvement social qui s'est exprimé ces derniers temps fut l'expression d'un malaise : conditions de travail dégradées, déroulement de carrières, régimes indemnitaires, relations officiers – hommes de la « Cour », relations volontaires – professionnels, etc...

Cette expression sociale peut être vue dès

lors comme un symptôme de dysfonctionnements mais elle a mis en relief la pertinence de la commande d'un audit, confié à un cabinet expert.

Nouveau président du SDIS, depuis Mars 2008 – de par la loi – Jean-Louis Tourenne, a pris le dossier en main.

12 groupes de travail ont été créés, associant SDIS et Conseil Général, sur des thématiques diverses : organisation territoriale, couverture opérationnelle, temps de travail, formation, gestion d'emplois et des compétences, volontariat, santé, immobilier, finances, mutualisation, éthique ...

Les rapports seront rendus avant la fin 2008. Certaines propositions interviendront sans tarder pour des décisions dès le début de l'été par le Conseil d'Administration du SDIS.

Des décisions immédiates ont été annoncées par le président Tourenne et mises en œuvre : travaux dans les casernes pour améliorer le quotidien de vie des pompiers (800 000 euros). Un régime indemnitaire (dont bénéficiaient les officiers) sera attribué aux sous-officiers et aux sapeurs pompiers, les gestions de carrières, etc...

Jean-Louis Tourenne a pris des engagements : les premières décisions l'attestent, tous seront tenus.

Cette remise en route de la confiance, la remobilisation de toutes les compétences et de toutes les forces au service d'un projet de développement et d'un projet stratégique, se sont faites dans le dialogue et la franchise.

Jean-Louis Tourenne a rencontré, à de multiples reprises, tous les pompiers : coordination, syndicats, officiers, volontaires et professionnels...

Ce climat de confiance retrouvé et le souci partagé d'un service départemental toujours plus performant sont au service de la sécurité de nos concitoyens.



Ecoute et dialogue social, engagements des décisions : voilà en quelque sorte la méthode et le sens de la responsabilité du Président Jean-Louis Tourenne.

Les esprits s'apaisent : tout le monde est au travail au service de nos concitoyens.

Jean LISSILLOUR,
Secrétaire de la section
Rennes-Nord.

La vie des sections

La section de **LIFFRÉ**



Pour rencontrer la section PS du Pays de Liffré, rien de plus simple : rendez-vous le 3^e jeudi de chaque mois dans la salle Maurice-Ravel à Liffré à partir de 20 h 30. C'est là que se tient la réunion mensuelle de la section réunissant chaque fois une trentaine de militants disponibles sur la soixantaine que compte la section. Si vous y venez, vous assisterez sûrement à des débats animés sur les évolutions que doit mener notre parti, vous participerez aux échanges d'arguments et aux commentaires de l'actualité qu'elle soit internationale, nationale ou locale. Ah le niveau local, il est important ici. La section couvre un périmètre très vaste qui englobe à la fois des zones urbaines fortes comme de larges espaces agricoles et chacun, avec son expérience et sa perception, apporte sa pierre à l'édifice de la cohésion territoriale et de la manière de l'envisager dans notre territoire.

Durant les derniers mois, la vie de la section, comme partout en France sûrement, a été focalisée sur les élections successives. Toute l'énergie des militants s'est concentrée pour mener ces campagnes. Bien sûr la présidentielle qui nous a permis d'organiser nos deux premiers débats participatifs. Nous ne sommes pas peu fiers du franc succès obtenu et cela a permis à des citoyens jusqu'alors inconnus de nos différents

réseaux de prendre contact avec nous. La déception de la défaite n'a pas eu le temps de s'installer, la campagne législative s'ouvrait. Malgré une circonscription offerte aux Verts, dans des conditions parfois mal perçues par certains militants, nous avons fait front uni pour aider Jocelyne Cabanal, militante de la section, à mener à bien sa campagne de suppléante de Marie-Pierre Rouger sur cette circonscription difficile. Là encore, la campagne fut difficile et c'est amer que nous avons dû regarder le second tour se faire sans nous entre l'UMP et le Modem. L'été a permis à tous de se rendre compte de la réalité d'une politique de droite menée par ce gouvernement. C'est encore l'actualité qui nous a alertés et dès la réunion de rentrée il était décidé de monter un débat autour de la loi sur l'immigration et en particulier son volet ADN plus que révoltant. Souhaitant alerter au mieux nos concitoyens, comme à chaque fois pour ce genre d'évènement, un groupe de travail s'est monté et a cherché à trouver quelques personnalités susceptibles de venir animer ce débat. Sur la base des prises de paroles à l'Assemblée Nationale, nous avons contacté les députés de gauche investis. Marlyse Lebranchu fut pressentie mais faute d'un créneau libre rapidement dans son agenda, elle a dû renoncer. C'est Noël Mamère qui, contacté également, nous a répondu favorablement. Tout était

organisé pour qu'il vienne à Liffré mener ce débat sauf la modification de la date du vote solennel auquel il ne pouvait pas se soustraire. C'est donc la mort dans l'âme que nous avons dû renoncer à ce débat à moins d'une semaine de la date prévue.

Les campagnes pour les municipales ne nous ont pas laissé le temps de souffler ou même de regretter ce contretemps, six communes (Liffré, La Bouëxière, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Chasné-sur-Ilet, Saint-Sulpice-la-Forêt) constituant notre section, ce fut autant de mobilisations et autant d'engagement pour mener ces campagnes de proximité. Le succès ne fut pas total mais une grande joie nous a été donnée par les habitants de la Bouëxière qui ont porté à la mairie la liste de gauche qui avait fait barrage à la municipalité sortante lors des débats sur l'intercommunalité. Désormais outre Liffré, Dourdain et Ercé-près-Liffré, nous pouvons compter La Bouëxière comme gagnée à gauche. Après les élections, les choses changent. Loïg Chesnais-Girard, notre secrétaire de section, élu maire de Liffré avec un score jamais atteint, a souhaité laisser sa place pour se consacrer à sa tâche d'élu et c'est Ronan Salaün qui lui succède pour l'intérim d'ici au Congrès. Des discussions, des débats, des projets, tout cela est d'ores et déjà à l'ordre du jour des prochaines réunions de section. Le rythme effréné ne s'arrête pas et les idées et réflexions foisonnent dans la section du Pays de Liffré, tout continue pour faire vivre cette section.

Le bureau de section

À vos agendas

Vendredi 6 juin, 20 h 30 :

Convention Fédérale.

Samedi 14 juin :

Convention Nationale.

Mardi 24 juin, 20 h 30 :

Réunion avec **Pierre LARROUTOUROU**,
Economiste et délégué national Europe du PS
à Rennes, Salle du Triangle, (métro Triangle).

sur le thème :

Salaires, retraites, chômage et temps de travail...

Quelles solutions pour sortir de la crise ?